

Demande de place en crèche : la notice

Vous souhaitez inscrire pour la première fois votre enfant dans un **établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)** de Bois-Colombes. Vous trouverez dans cette notice les informations utiles à votre démarche.

La demande d'inscription consiste à enregistrer votre demande sur une liste d'attente. Pour un enfant à naître, votre inscription ne se fera qu'à compter du 5^e mois révolu de grossesse.

Vous devrez ensuite compléter ce dossier et fournir toutes les pièces demandées. Déposez-le à l'accueil des mairies, ou envoyez-le par courrier :

Hôtel de ville
15, rue Charles-Duflos

Mairie de quartier Les Bruyères
2, allée Marc-Birkigt

Mairie de quartier Mermoz
102, rue Adolphe-Guyot

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h30, le samedi 8h30-12h

■ L'enregistrement de votre dossier et le maintien de votre demande

Après le dépôt en mairie, votre dossier sera enregistré par le service Petite enfance. Vous recevrez un récépissé de confirmation pour l'enregistrement de votre demande en liste d'attente.

Pour être maintenue, la demande doit être confirmée **tous les trois mois** à compter de la signature de la présente demande auprès du service, par simple appel téléphonique au **01 71 11 45 10**.

■ L'attribution de place

Toutes les demandes de places en crèche sont examinées et des places attribuées lors des différentes commissions organisées dans l'année. Lorsque des places se libèrent en cours d'année, les demandes sont étudiées au cas par cas.

En cas de difficulté dans la constitution de votre dossier ou si vous n'avez pas reçu la confirmation d'inscription en liste d'attente, vous devez contacter le service Petite enfance par téléphone au **01 71 11 45 10**, ou par mail à petite.enfance@bois-colombes.com